

# **CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FEDERATION DE FULL CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

## **PREAMBULE**

La présente charte de la Fédération Fighting de Full Contact et disciplines associées (FFFC) a pour objet de définir l'éthique et la déontologie du Full contact et fixer les principes déontologiques applicables aux pratiquants et acteurs de cette discipline.

Comme le rappelle le Comité national olympique français (CNOSF) les questions éthiques et déontologiques, doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire, les premières constituant l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire ayant, pour sa part, vocation à sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application. Le droit disciplinaire fait l'objet de dispositions spécifiques du règlement intérieur, du règlement disciplinaire et du règlement disciplinaire spécifique en matière de lutte anti dopage de la Fédération de Full Contact.

L'éthique et la déontologie, objet de la présente charte, ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans un secteur d'activité déterminé, les valeurs fondamentales du sport et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Tel est l'esprit dans lequel est proposée cette charte d'éthique et de déontologie.

## **TITRE 1 : L'ETHIQUE - L'ESPRIT SPORTIF DU FULL CONTACT ET SES VALEURS**

Le code du sport (article L.100-1) dispose que « *Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général* ».

Comme tout sport, le Full Contact favorise l'expression des vertus humaines, qui constituent le socle d'une pratique éthique et sereine des activités physiques et sportives, en compétition comme en loisir. Le concept et la pratique du Full contact sont donc directement liés à des valeurs.

Déployées lors de la pratique du Full contact, ces valeurs sont un facteur important de santé, d'équilibre physique et mental, d'épanouissement et d'éducation.

Appliquées en société, notre Fédération estime que ces valeurs constituent un puissant levier favorisant la cohésion sociale et *le bien vivre* ensemble.

C'est pourquoi, la Fédération de Full Contact considère que ces valeurs doivent être définies, propagées et défendues. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre les pratiquants et les institutions sportives ou publiques qui organisent, encadrent ou régissent la pratique du Full contact.

Pour diffuser, faire respecter et donner une portée à ces valeurs, chacun doit prendre conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi-même.

Le Full Contact, sport appartenant à la grande famille des boxes pieds / poings dont la spécificité est d'être une forme de boxe bénéficiant de protections, suivant la définition de la fédération internationale WAKO, a toujours été considéré comme une école de la vie.

Le Full Contact et ses différentes facettes (Light, Point Fighting, Low Kick, K1 rules et Musicals Forms constituent, au travers de sa pratique, un véritable art du dépassement de soi et de l'excellence, permettant à l'individu de parvenir progressivement à la maîtrise de son corps afin de devenir également maître de son esprit.

Ayant reçu une formation (DIF ou BP) intégrant ces valeurs, les instructeurs de Full Contact invitent chaque pratiquant à respecter cette charte.

## **Principe 1 : Dignité, conscience et humanité**

Le pratiquant de Full Contact se positionne autant que faire se peut comme un individu constructif, respectueux, positif et volontaire, dans tous les domaines de sa vie, et au sein de la société ou groupes humains qu'il fréquente. Ce faisant, le pratiquant de Full contact se respecte pleinement lui – même.

## **Principe 2 : Le Respect des valeurs du Full contact**

Le pratiquant de Full contact respecte scrupuleusement les valeurs de la discipline :

***Maîtrise de soi, Respect, Courage, Moralité et Engagement***

Le pratiquant de Full contact sait faire, en toute occasion, preuve de son *fair play*.

Le Full Contact est une voie de recherche d'excellence. Toutefois, si le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de son partenaire ou de son adversaire, le cas échéant, ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir. S'il est légitime d'encourager ses couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant estimables et que la pratique du Full contact s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

### **Principe 3 : Le Respect et considération d'Autrui**

Les valeurs fondamentales véhiculées par la Fédération de Full Contact sont les suivantes :

- L'ouverture et l'accessibilité à tous, quelle que soit la forme de pratique
- Favoriser l'égalité des chances
- Favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport
- Refus de toute forme de discrimination

Chaque pratiquant s'engage à œuvrer à sa place et son niveau, à promouvoir et défendre ces valeurs

Les valeurs du sport doivent guider la pratique sportive et l'investissement de chacun dans le sport.

Conformément aux recommandations émises par le Comité National Olympique Français (CNOSF) et afin de connaître et de comprendre ces valeurs, la Fédération entend dispenser, chaque fois qu'elle le pourra, des actions de formation, information, adéquates auprès des publics identifiés : licenciés des fédérations sportives, écoliers, collégiens, lycéens, etc.

Par ailleurs, la Fédération recommande à ses membres et groupements affiliés :

- d'ajouter à leur objet social statutaire la mission de promouvoir et de propager, directement et/ou au moyen de leurs organes déconcentrés, les valeurs du Full contact ;
- de mettre en œuvre, à destination de tous leurs membres (athlètes, entraîneurs, dirigeants, arbitres) et, le cas échéant, de l'entourage de leurs adhérents (parents, agents sportifs, conseils), des actions de toutes natures, notamment de formation ou d'information, permettant de diffuser et d'expliquer les valeurs du Full contact ; ces actions pourront être intégrées à des programmes ou des supports existants ;
- de confier à tout organe, existant ou à constituer, le soin de veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi de ces actions de sensibilisation aux niveaux national, départemental et/ou régional ;
- Récompenser et honorer les comportements et les actions de ses membres au service de la promotion et de la défense de l'esprit sportif et des valeurs du sport

## **TITRE 2 : LA DEONTOLOGIE - LES DEVOIRS DES ACTEURS DU SPORT**

### **I. - Les sportifs, pratiquants, arbitres, dirigeants**

La Fédération de Full Contact et disciplines associées estime que ceux qui font du Full contact, en compétition ou à titre de loisir, et tous ceux qui l'encadrent ont comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons de cette pratique, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

Cette responsabilité n'est pas seulement celle de tel ou tel champion, mais plus largement celle de tous les pratiquants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants et en définitive de tous les passionnés du Full contact.

La Fédération reconnaît ainsi la valeur de l'exemple, aussi bien dans un sens positif que négatif.

La Fédération promeut toute action permettant de donner une image positive du Full contact et invite chacun, pratiquants, arbitres et dirigeants à en faire de même, à sa place et en fonction de ses responsabilités.

Faire du Full contact, quel que soit le niveau, comme occuper des responsabilités au sein de la Fédération de Full Contact et disciplines associées, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, aux règles éthiques et déontologiques de la présente charte.

#### **Principe 4 : Se conformer aux « règles du jeu »**

La pratique du Full contact est gouvernée par des règles sportives. Chaque pratiquant s'engage à les respecter, de même que celles spécifiques à toute compétition officielle.

L'arbitre, le juge sportif et, par extension, l'officiel est le directeur de jeu. L'arbitre est le garant de l'application de la règle et à ce titre, il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu.

Il peut commettre des erreurs d'appréciation (tout comme le pratiquant) qui doivent impérativement être admises comme des aléas du jeu. Celles-ci ne doivent pas être discutées et ne doivent évidemment jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.

Respecter les décisions de l'arbitre est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions et, plus largement, à la bonne image de la discipline.

Chaque pratiquant, amateur ou sportif de haut-niveau, chaque dirigeant, chaque responsable sportif, doit s'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des officiels, ce qui implique de ne

jamais contester leurs décisions par les gestes ou la parole, ni de dénigrer leurs performances en public.

### **Principe 5 : Respecter tous les acteurs de la compétition, partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs**

Respecter tous les acteurs de la compétition, partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants et organisateurs, témoigne non seulement d'un savoir vivre en société, mais plus largement du respect et de la considération que l'on porte à Autrui, c'est-à-dire les qualités morales qui caractérisent le pratiquant de Full Contact et plus largement les acteurs de cette discipline sportive.

Chaque pratiquant, amateur ou sportif de haut-niveau, chaque dirigeant, chaque responsable sportif, doit veiller à maintenir vivant ce témoignage de respect et de considération.

### **Principe 6 : Se respecter soi-même**

La pratique du Full contact se veut permettre d'acquérir, à tout pratiquant, la confiance en soi, en ses capacités, à être fidèle à ses convictions, à conserver sa liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, à protéger son corps et son esprit.

Pour y parvenir chaque pratiquant de Full Contact doit notamment veiller à :

- soigner son apparence, sa tenue, son langage ;
- ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi ;
- ne pas attenter à son intégrité physique et morale, en s'imposant un niveau d'exigence déraisonnable ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entraînement que ni le corps ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée.

### **Principe 7 : S'interdire toute forme de violence et de tricherie**

La Fédération de Full Contact et disciplines associées considère les violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, médisances, discriminations) comme susceptibles de mettre en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus ; elle considère que ces formes de violence vont directement à l'encontre de l'épanouissement de chacun des pratiquants.

Par ailleurs, la tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, ce qui porte directement atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

C'est pourquoi, la Fédération de Full Contact estime, à tous les niveaux de pratique, que de telles dérives conduisent à rendre le Full Contact inapte à l'accomplissement de ses vertus

sociales et éducatives et nuisent à son image et son développement, notamment auprès des plus jeunes.

De même, la Fédération de Full Contact et disciplines associées considère le dopage comme étant à la fois la tricherie ultime et une violence extrême envers soi - même, sa santé et sa dignité.

## **II. - LES INSTITUTIONS DU FULL CONTACT**

### **La Fédération, comités départementaux et régionaux, les Clubs**

Les institutions sportives du Full contact assurent l'encadrement des pratiquants et des activités en veillant scrupuleusement au déroulement régulier des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité.

A cet égard, les institutions sportives sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit du Full contact et de ses valeurs. Elles doivent être des porte-parole crédibles et reconnus.

Ceci implique que ces institutions s'appliquent à elles-mêmes les valeurs du Full contact et adoptent des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous à ces valeurs.

### **Principe 8 : Libre et égal accès de tous aux activités de Full Contact**

La Fédération de Full Contact et disciplines associées considère comme son devoir éthique et déontologique, au-delà de l'application de la règle de droit, de ne pas contourner ou méconnaître implicitement le principe de libre et égal accès de tous aux activités de Full Contact.

Par ailleurs, la Fédération rappelle que le libre accès aux activités sportives, et partant de Full Contact pour tous et à tous les niveaux est reconnu comme un principe général du droit. Les organisations sportives ne peuvent, en principe et sous quelques réserves, y porter atteinte.

Tout individu doit ainsi être placé en mesure de pratiquer le Full Contact et de participer à des compétitions, sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, son origine, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap.

### **Principe 9 : Veiller au respect des valeurs fondamentales du Full contact et à leur universalité**

Tant la Fédération, les comités départementaux et régionaux, comme les Clubs, veillent à faire connaître les valeurs du Full contact au plus grand nombre ainsi que les principes déontologiques qui en découlent, de les enseigner et de les défendre.

### **Principe 10 : Favoriser la pratique féminine ainsi que l'égalité de présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes**

En vertu de la loi, la Fédération a adopté des statuts comportant des dispositions qui garantissent notamment l'égal accès des femmes et des hommes à leurs instances dirigeantes.

La Fédération de Full Contact considère, en effet, qu'il s'agit de l'un des pré-requis pour donner aux valeurs du sport une portée universelle.

Déplorant que les femmes pratiquent le Full Contact en moins grand nombre que les hommes et que les postes de dirigeants soient principalement occupés par des hommes, la Fédération considère donc comme essentiel d'accroître la pratique féminine et d'assurer une représentativité des femmes dans les instances dirigeantes qui tendent à la parité ou, à tout le moins, qui tiennent compte de la proportion de pratiquantes au sein des clubs et partant de la fédération.

### **Principe 11 : Autonomie et indépendance dans l'organisation des compétitions**

L'organisation du sport en France, comme dans les autres pays européens, est fondée sur l'autonomie et l'indépendance institutionnelle des associations, des fédérations et de leurs ligues professionnelles, comme d'ailleurs du comité olympique, par rapport aux autorités publiques et au secteur privé. C'est l'une des spécificités majeures du fonctionnement du sport.

Bien entendu, la Fédération de Full Contact n'entend pas se soustraire au respect des règles de droit commun mais veille à établir, de la façon qu'elle juge la plus conforme à ses objectifs, des mécanismes d'organisation et de décision autonomes dans le cadre de la loi. Ceci permet d'assurer l'uniformité et l'universalité des règles techniques et d'organisation de la discipline et ainsi que l'autorégulation du secteur dont elle a la charge.

Par ailleurs, la Fédération considère que cette autonomie constitue l'un des moyens de garantir la préservation des valeurs du Full contact.

Pour atteindre cet objectif, la Fédération :

- Veille à entretenir des relations harmonieuses avec les pouvoirs publics en préservant son autonomie. Ainsi, aucun de ses membres ne saurait être choisi ou désigné par un ministère ou une autorité administrative. Les organes de la Fédération ou de ses organes déconcentrés ne peuvent être désignés que par voie d'élection ou de nomination interne.
- Recherche des sources de financement lui permettant de maintenir son autonomie, notamment envers leur gouvernement ou tout autre groupement intervenant dans le

sport ou le finançant. Toute collecte de fonds devra être faite de manière à conserver la dignité et l'indépendance de l'institution à l'égard de tout partenaire.

- Adopte, en toute occasion un fonctionnement démocratique, permettant à ses membres (clubs, adhérents et licenciés) d'exprimer leur point de vue et de postuler à des postes de responsabilité.
- Exige de chacun de ses membres dirigeants qu'il veille à conserver son indépendance à l'égard de tiers, qui ne doivent pas être en mesure de lui dicter son comportement, ses choix ou ses décisions.

## **Principe 12 : La Fédération et ses membres contribuent au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives**

La confiance que les pratiquants et les passionnés portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les encadrent ou les organisent étant l'une des raisons d'être du Full Contact, la Fédération constate que cette confiance est affectée lorsque :

- les compétitions ne paraissent ni sincères, ni incertaines,
- un décalage flagrant existe entre les compétitions professionnelles ou de haut niveau et celles de niveau amateur,
- les institutions sportives et leurs dirigeants sont perçus comme partiaux, loin des réalités du terrain et, au pire, corrompus.

Le Full Contact et les valeurs qu'il véhicule ne peuvent être des outils éducatifs ou sociaux qu'à la condition de reposer sur un socle de règles et de pratiques qui font entrevoir une organisation et un fonctionnement intègres, transparents, solidaires et désintéressés.

C'est pourquoi,

Fédération de Full Contact et disciplines associées, les comités départementaux et régionaux, les Clubs, entendent être transparents et démocratiques dans leur gestion, leur administration, leurs règles, leurs processus décisionnels. A cet égard, ils veillent :

- A l'impartialité de leurs membres, de leurs organes et des décisions prises, en étant notamment très vigilants sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts ;
- A n'accepter, pour leur financement, et de veiller que leurs membres n'acceptent, aucun fonds d'une origine incertaine ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires au déroulement sincère, équitable et intègre des compétitions qu'elles encadrent ou organisent, et notamment :
  - de veiller à ce que les clubs prennent part aux compétitions en demeurant dans une situation financière saine, stable et transparente ;
  - de rejeter toute forme de manipulation des résultats ou des phases de jeu des compétitions (corruption, avantages en nature, etc.) et pour y parvenir d'assurer la



sensibilisation de leurs membres sur les risques pouvant être causés au sport par de telles manipulations et de signaler tout fait de ce type aux autorités publiques et judiciaires compétentes.

- d'assurer la prévention du dopage, de veiller à empêcher en leur sein l'usage ou le trafic de produits dopants et, le cas échéant, de mener à bien la mission disciplinaire à l'égard des contrevenants.

- Rechercher la mise en place de mécanismes institutionnels ou financiers de solidarité entre le secteur amateur et le secteur professionnel et entre les divisions professionnelles d'une même discipline ou, lorsqu'ils existent, veiller à les faire perdurer en toute efficience

### **Principe 13 : Favoriser un encadrement optimal du Full contact à l'égard de tous les pratiquants**

En collaboration avec les autorités concernées, la Fédération ainsi que tous ses organes déconcentrés, veillent à mettre en place des dispositifs ou d'apporter à cette fin leur contribution humaine, intellectuelle, matérielle et le cas échéant financière, pour qu'à l'école, dans les entreprises, sur la voie publique et plus largement dans tous les lieux accueillant une pratique sportive, le Full Contact puisse être pratiqué par le plus grand nombre en toute maîtrise et en toute sécurité.

### **Principe 14 : Contribution à la protection de la nature, l'environnement et au développement durable**

Consciente du fait que la pratique sportive et les équipements nécessaires ne sont pas sans incidence sur l'environnement, la Fédération de Full Contact mesure l'impact de sa discipline sur l'environnement, et veille à prendre les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.

Elle invite chacun de ses membres à prendre conscience de la responsabilité et du rôle à jouer pour les acteurs du Full contact quant à l'amélioration de la contribution du sport aux politiques de développement durable.

A cet effet, et compte tenu des valeurs véhiculées par le Full Contact, la Fédération, chaque institution fédérale, et chaque Club veillera plus particulièrement à :

- Prendre en compte l'environnement à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels.
- Promouvoir la « sobriété énergétique » : penser l'organisation des calendriers sportifs en vue de réduire la consommation d'énergie et notamment les déplacements qui sont particulièrement polluants, promouvoir des modes de transports éco-responsables, créer des systèmes destinés à valoriser l'action des clubs ou des pratiquants en faveur du développement durable, etc.
- Protéger et valoriser les lieux de pratique du Full contact.

- Sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux de protection de l'environnement et de développement durable.